

(est-il besoin de le dire ?) est fautive. Ces exécutions sont horribles, à coup sûr, mais la frénésie de la lutte explique ces déchainements de la brute humaine. Les fédérés combattaient avec une rage qui excitait la fureur de l'adversaire. Ils pendirent, route d'Italie, des soldats du 113^e. A la Butte-aux-Cailles, ils assassinèrent un pharmacien dont le cadavre demeura pendu aux barreaux de son balcon. Un autre pharmacien, M. Koch, fut égorgé, rue de Richelieu, devant sa femme, parce qu'il dit ces simples mots à un enfant qui construisait une barricade : « Au moins, toi, ne t'en mêle pas ! » — La raison perd pied dans ces orgies de meurtre. A la caserne Duplex, un vieillard disait aux soldats qui l'allaient fusiller : « Vous pouvez bien me tuer, j'ai tué mon fils qui était un Versaillais comme vous ! » Rue de Lille, pendant que les maisons brûlaient, une femme demande à être exécutée avec son enfant : « Tuez tout cela, c'est la même chair ! » Une autre s'écrie : « Vous me tuez, que m'importe, Paris brûle ! » A côté de ces fureurs, des traits d'héroïsme : on recherche un insurgé, L***, un typographe. — Son beau-père répond aux soldats : « Vous demandez L*** ? C'est moi. » — Et l meurt.

La ruine de Paris, le meurtre de plusieurs officiers (le commandant Sigoyer des chasseurs à pied, fut égorgé, place de la Bastille), la continuité de la bataille ne laissent pas le sang-froid aux soldats. Ils sauvèrent ainsi, en emportant les positions avec une vivacité superbe, la plus grande partie de Paris. Le Panthéon fut arraché par eux au colonel Lisbonne, ancien acteur, forcené qui allait faire auter le monument.

Dans la maison n° 18, rue Vavin, que Lisbonne avait fait sauter la veille, se trouvait une femme de quatre-vingts ans, la veuve Poëcin, qu'il empêcha de sortir, et qui mourut écrasée par les décombres. Quatre habitants qui cherchaient à s'enfuir, M. Jouanin, paralytique, deux petites filles de sept ans et la charcutière du n° 20, furent poursuivis par les gardes de ce misérable et grièvement blessés.

Au Panthéon, périt Millière, dont le fanatisme avait éclaté tout à fait lorsque, prenant parti pour la Commune, il avait, selon son expression, *secoué sur l'Assemblée de Versailles la poussière de ses soutiers*.

Jean-Baptiste Millière était né à Lamarche (Côte-d'Or), le 13 décembre 1817.

A treize ans, il était apprenti dans l'atelier où travaillait son père, ouvrier tonnelier.

Profondément affecté des iniquités sociales dont le prolétariat est victime, il avait pris, dit un de ses biographes, la résolution d'abord timide et vague, mais qui s'est affirmée de plus en plus, de se faire le champion de la classe à laquelle il n'a jamais voulu cesser d'appartenir.

A vingt ans, Millière commença donc seul ses

études classiques ; avant la fin de la même année, après un travail qui mit sa vie en danger, il était reçu bachelier ès lettres, et quatre années plus tard il obtint le diplôme de docteur en droit, à la faculté de Dijon.

Son intelligence vive, son éloquence nette, cassante, sa voix claire, l'appelaient, ce semble, à une destinée élevée dans cette carrière. La politique l'entraîna. En 1848, il écrivait dans le *Courrier français*, et il fut le collaborateur de Lamennais au *Peuple constituant*. En 1849, il était appelé à Clermont-Ferrand, pour rédiger l'*Éclair publicain*, et plus tard, il y fonda le *Proletaire*. Il faisait imprimer à Paris un volume d'*Études révolutionnaires*, lorsqu'éclata le coup d'État du Deux Décembre. Condamné par la commission mixte du Puy-de-Dôme à la transportation en Algérie, il eût pu dire les tortures que le gouvernement impérial lui avait fait subir pendant sa captivité.

Après l'amnistie, tour à tour, chef du contentieux dans une compagnie d'assurances contre l'incendie, et, à l'occasion, magnétiseur, en province, par hasard, Millière avait marqué dans les réunions publiques. Il avait présidé, avec une sourde rancune, la fameuse séance du boulevard de Clichy où on avait invité la gauche à se justifier de ce qu'on appelait sa trahison. La fondation de la *Marseillaise*, le procès de Tours l'avaient mis en lumière. Envoyé à l'Assemblée de Bordeaux, il semblait destiné à y prendre une place éminente, à y élucider les questions économiques et sociales. On l'avait fort remarqué lorsque, plaidant pour les droits de Paris, il avait dit :

« Oui, nous voulons que la vie soit répandue dans toutes les parties du corps social, oui, nous voulons que chaque localité, petite ou grande, jouisse de tous les bienfaits de la civilisation et qu'ils ne se concentrent plus sur un point unique ; mais nous voulons aussi que toutes les forces combinées de la France convergent sur un même point, combinées par les représentants du pays, pour y élaborer les lois et y prendre toutes les grandes mesures d'intérêt général ; tandis qu'avec votre décentralisation, qui nous reporterait à une autre époque, nous arriverions au démembrement de la France, à un démembrement... (Non ! non !) plus terrible que celui que nous venons de subir ; car ce serait la mort morale après l'amputation physique. » (Murmures sur quelques bancs.)

Mais tout à coup, entraîné, emporté, perdu, il s'était jeté dans la mêlée de la Commune où il devait laisser la vie. On le confondit, d'ailleurs, avec un chef de légion portant le même nom que lui et qui fut un des plus farouches combattants des journées de Mai. La troupe, maîtresse du quartier du Panthéon, fouillait le logis où elle espérait trouver Millière.

Elle rencontra d'abord le beau-père de Millière, qui allait se dévouer, quand Millière, se penchant à la fenêtre, vit qu'on l'emmenait.

— Vous cherchez Millière ? cria-t-il ; me voilà !

On monta vers lui, raconte un écrivain de la *Gazette de Paris*, on le rencontra en chemin. Sa première parole fut celle-ci : « Je suis représentant du peuple ! » Mais le peuple qui était là ne le défendit pas. Les soldats lui firent remarquer que, puisqu'il n'était pas à Versailles avec l'Assemblée, c'est qu'il était avec les hommes de la Commune.

Il ne voulut pas dire un mot pour se défendre, hormis quand on lui parla de plus de trente réfractaires qu'on avait fusillés la veille par son ordre sur les marches du Panthéon.

— Ce n'est pas moi ! dit-il.

La foule répondit : « C'est lui ! »

Il était tête nue, pâle. Deux hommes le soutenaient par le bras ; on le conduisit chez le général de Cisse, où il répondit avec assez de fermeté aux questions qui lui furent posées.

Il fut dirigé vers le Panthéon. Quand il arriva sur la place, il était soutenu par un capitaine revêtu d'un caban.

Il gravit le reste des marches, et arriva sous le péristyle, comme il se tenait debout, faisant face aux soldats, un officier l'obligea à se retourner vers la porte de l'église, en tournant le dos à la troupe ; mais, par ordre sans doute d'un officier supérieur, on lui fit reprendre sa position première, en le forçant à se mettre à genoux.

Il causait sans amertume avec le commandant du peloton.

On entendit ces mots :

— *Malheur aux vaincus ! — Savoir mourir, c'est donner une leçon aux vivants. — Mourir, c'est revivre.*

Avant de monter sur les marches, il remit au chef de l'escorte ses lunettes, un peu d'argent, un petit peigne d'écaïlle qui était à sa femme, en disant :

— On rendra cela à madame Millière et on lui dira que je meurs avec son souvenir (1).

Millière découvrit sa poitrine, et levant en l'air le bras droit, cria à haute voix : « Vive la Républi-

(1) La belle-mère de Millière fut avertie qu'il était fusillé quand on lui remit l'argent, le peigne et les lunettes.

Tout affolée, ajoute l'écrivain auquel nous empruntons ces détails, elle courut au Panthéon pour qu'on lui remit le corps du fusillé.

Il était trop tard.

Un tombereau venait de l'emporter pour le cimetière Montparnasse.

Elle se hâta d'arriver plus tôt que le tombereau. Elle demanda le corps au gardien. On lui dit qu'il fallait un ordre du Luxembourg.

Elle alla au Luxembourg et revint une demi-heure après.

Mais déjà le corps était dans la fosse commune. Ainsi tombe la légende qui veut que Millière frappé de dix balles ait été sauvé et soit encore vivant à Londres.

que !... Vive le peuple !... Vive l'humanité !... Vive... »

Une décharge de chassepots lui coupa la parole : il tomba inclinant sur le côté gauche.

Sa chemise était percée de balles à l'endroit du cœur, où apparaissait une large tache de sang. Une seule balle l'avait frappé à l'œil droit. Un officier s'approcha, se baissa sur le cadavre, et, lui appliquant son revolver dans l'oreille, fit feu. Un sergent franchit à son tour les degrés et lui tira le coup de grâce dans la tête.

D'autres encore devaient mourir, entre autres le relieur Varlin, membre de la Commune, et le docteur Tony Moilin. Varlin fut exécuté à Montmartre, dans le jardin de la rue des Rosiers, à la place même où étaient tombés les généraux Lecomte et Clément Thomas. On ne trouva pas sur lui, comme on l'a dit, des sommes considérables, mais un portefeuille portant son nom, un porte-monnaie contenant 284 fr. 15 c., un canif, une montre en argent, et la carte de visite de Tridon.

Le docteur Tony Moilin, qui n'était point membre de la Commune, mais qu'on avait vu, un instant, inspecteur des hôpitaux militaires, puis délégué en sous-ordre à la mairie du sixième arrondissement, avait été évidemment, depuis le 18 mars, primé sous la Commune, par des ambitions plus vivaces et des appétits plus robustes. Peut-être ne partageait-il pas la confiance de ses amis politiques. Dans les derniers jours, il s'exprimait sur la situation avec un certain découragement. « C'est une partie que nous jouons, » disait-il. Et il paraît avoir montré jusqu'à la fin ce stoïcisme du joueur.

En effet, réfugié d'abord chez un de ses parents, à Passy, puis chez un de ses amis, il apprit, le samedi 27 mai, qu'une affiche du général Douay venait d'être apposée, annonçant que des perquisitions allaient être faites dans toutes les maisons du deuxième arrondissement pour y rechercher les armes cachées. Il se décida alors à abandonner son dernier asile, et, par une inspiration malheureuse, ou dédaignant de disputer sa vie, au lieu d'errer dans Paris, de se déguiser comme tant d'autres (un jour de plus l'eût sauvé, et, d'ailleurs, on ne comprend pas qu'il ait été fusillé sommairement un jour ou déjà les exécutions de ce genre semblaient avoir cessé), il alla tout droit chez lui, rue de Seine, où il fut arrêté, conduit devant la prévôté militaire, au Luxembourg, et passé par les armes, après avoir obtenu, toutefois, le délai nécessaire pour donner son nom *in extremis* à une maîtresse avec laquelle il vivait depuis plusieurs années.

C'est en parlant de ces terribles drames que M. Razoua, réfugié en Suisse, s'écriait naguère dans l'*Émancipation*, de Toulouse :

« Je ne reviendrai pas sur la fin lamentable de la Commune ; je lis dans un journal que l'*Émanci-*

pation est poursuivie pour avoir dit : « que l'armée de Versailles avait assassiné à outrance dans les « rues de Paris. » Il faut être impudent comme un procureur, et avoir affaire aux gredins échappés des commissions mixtes de l'empire, pour nier ce dont une population tout entière a été, pendant huit jours, le témoin, et que certes l'armée elle-même ne démentirait pas. La Saint-Barthélemy, juin, décembre, ne sont rien à côté de ces hideuses journées. De ce charnier humain se dégagera une telle nausée sanglante que les misérables qui y ont trempé seront cloués au pilori de l'histoire. Dites, dites bien haut qu'on a éventré des femmes, fusillé des enfants de huit ans, assommé à coups de crosse des vieillards infirmes, la France et Paris vous entendront. Des preuves ? toute la population de Paris en a les mains pleines. Je ne sais par quel miracle j'ai échappé à ces Peaux-Rouges (1). »

« Toute la population de Paris a les mains pleines de preuves », dit l'ancien commandant de l'École militaire. Mais elle sait aussi que l'armée qui l'affranchit sauva la patrie en sauvant Paris. Il est trop facile aux réfugiés d'accuser le pouvoir de Versailles pour excuser les atrocités de la Commune. On parle de la légende des pétroleuses. Je vais peindre une légende bien autrement dangereuse, la légende des martyrs de Mai, et par ceux-là je n'entends pas les pauvres diables courageux qui ont cru naïvement combattre pour le droit, mais les forcenés et les habiles qui ont poussé la masse au combat et ont prudemment quitté la partie lorsqu'elle fut perdue, laissant au peuple le soin de payer et de payer cher, de son sang, de ses cadavres, les fureurs, les folies et les mépris des hommes de la Commune.

C'est la légende des Rigault et des Ferré qu'on essaie d'établir. Celle-là, je la combats avec colère. L'esprit de parti ne doit pas étouffer l'esprit de justice. Ces gens sinistres n'ont rien de commun avec la République et leurs premières victimes seraient encore des républicains. Je les hais parce que je hais la force, parce que j'aime le droit, la liberté de l'individu, tout ce qu'ils ont foulé aux pieds. Leur rage aurait souillé la République si la République n'était indépendante et pure de leurs crimes.

L'heure était venue pour eux où ils allaient mettre à exécution le décret hideux sur les otages. La Commune rendait l'arrêté suivant :

« COMMUNE DE PARIS.

« Direction de la sûreté générale.

« Paris, 2 prairial an 79.

« Le citoyen Raoul Rigault est chargé, avec le

(1) Razoua avait échappé en traversant Versailles déguisé en cocher et conduisant, sous la livrée, la voiture d'un ami.

citoyen Régère, de l'exécution du décret de la Commune de Paris relatif aux otages.

« DELESCLUZE, BILLIORAY. »

Raoul Rigault, policier dans l'âme, n'était pas homme à se faire prier. Ce farceur lugubre mit en pratique ses théories de café et ses souvenirs hébertistes. Ce n'était qu'un plaisant farouche : il devint un meurtrier atroce. On se rappelle ce M. de Saint-Cyr, qui, les *de*, les *saint* et les *sire* étant abolis, ne pouvait, disait-il, signer qu'*anonyme*. Raoul Rigault retournait la plaisanterie, répondant qu'il demeurerait : « Je demeure rue Hya (Sainte-Hyacinthe), et je m'y rends par le *Pont-des-Toujours* (des Saints-Pères). » *Toujours*, en latin *semper*. Voilà tout son esprit, toute sa science : ajoutez à cela un instinct étonnant d'agent secret, vous aurez l'homme (1). Et, chose étrange, ce rieur funèbre était le fils d'un des hommes les plus honnêtes, les plus sympathiques et les plus aimés, homme d'honneur absolu, d'une conscience droite, d'un esprit sain et franc, dont il aura fait la ruine et la douleur.

Le nom de Raoul Rigault est éternellement lié à la mort de Gustave Chaudey. Le 13 avril, sur l'ordre du sieur Brideau, commissaire de police officiellement établi au cabinet de Raoul Rigault, procureur de la Commune, M. Gustave Chaudey, rédacteur du *Siècle*, avait été arrêté dans les bureaux du journal par M. Pilotell, commissaire de police de la Commune (2).

Le même jour, M. Chaudey était écroué à Mazas. Le 19 mai, on le transférait à Sainte-Pélagie, d'après un ordre de Gaston Dacosta, substitut de procureur

(1) Rigault n'a qu'une bonne action à son avoir, celle d'avoir fait mettre en liberté Schœlcher, arrêté dans un concert des Tuileries.

« COMMUNE DE PARIS.

« Cabinet du procureur de la Commune.

« Paris, 13 mai 1871.

« Citoyen Schœlcher,

« J'apprends seulement hier votre arrestation. Ce fait, quelque étrange qu'il m'ait paru au premier abord, semblerait presque justifié par l'arrestation du citoyen Lockroy.

« Comme cependant nous ne sommes pas tenus de rendre l'absurde pour l'absurde, je m'empresse de donner l'ordre de vous mettre en liberté.

« RAOUL RIGAULT.

« P. S. — Tachez donc d'obtenir l'élargissement du citoyen Lockroy. »

M. Ed. Lockroy avait été arrêté au moment où il se hâtait, en voiture, contre les avant-postes de Versailles.

(2) Pilotell, opérant d'abord chez M. Chaudey, envoya chercher un serrurier pour forcer le bureau de M. Chaudey. L'ouvrier ne put y parvenir et se retira. Pilotell alla alors aux bureaux du *Siècle*, s'assura de la personne de M. Chaudey, et le conduisit à la prison de Mazas, où il fut mis au secret. Cinq jours après, Pilotell reparut à la maison.

Ce n'était pas assez d'avoir écroué le chef de la famille, il fallait encore voler les ressources dont celle-ci pouvait disposer.

Le commissaire de la Commune, aidé d'un serrurier, put



Louis Blanc

de la Commune ; à partir de ce moment, une surveillance très-sévère était exercée contre lui.

Chaudey, ancien adjoint au maire de Paris, esprit éclairé, disciple de Proudhon, était une nature

cette fois forcer le bureau de M. Chaudey ; sur 915 francs, il en prit 815, en disant : « Il y a du sang dans cet or. »

Il emporta aussi un grand nombre de papiers et de lettres. En se retirant, il laissa à madame Chaudey le billet suivant :

« Trouvé, chez le sieur Chaudey Gustave, la somme de 815 francs que nous avons emportée jusqu'à nouvel ordre à la préfecture de police. Plus des paquets de lettres.

« Le commissaire spécial attaché au cabinet,

« Signé : G. PILOTELL. »

heureuse, optimiste, prenant toutes choses par le bon côté. Son mot éternel était : Tant mieux, et tout va bien. Il se consolait ainsi des défaites, ne perdant jamais l'espoir, croyant au bien, au bon, à une République idéale, d'ailleurs, combattant volontiers les théories communistes, fédéraliste par principe, mais ennemi de cette fédération tyrannique qui régnait depuis le 18 mars. Nous l'avions entendu dire, ce jour-là même, à la porte des bureaux du *Siècle*, rue Chauchat : « Tant mieux, cette révolution nous forcera à couper cette queue du parti qui a toujours entraîné la tête. »

Chaudey était surtout haï parce qu'on lui attri-

buait, faussement, l'ordre d'avoir fait tirer sur la foule, au 22 janvier. Eugène Vermersch, qui était absent ce jour-là, et qui remplissait alors les fonctions d'aide-ambulancier à la suite de *Monseigneur Bauer*, Vermersch écrivait dans son journal :

« Le Père Duchêne était là, le 22 janvier, quand les mauvais bougres ont canardé les sans-culottes.

« Il y a le misérable Chaudey qui a joué un sale rôle dans cette affaire-là ;

« Et qui se ballade encore à Paris, aussi tranquille qu'un Jean-Baptiste.

« Est-ce qu'on ne va pas bientôt décréter d'accusation ce jean-foutre-là, et lui faire connaître un peu le goût des bons pruneaux de six livres dont il nous a régales dans le temps ?

« Le Père Duchêne attend cette satisfaction-là ! »

Le Père Duchêne n'attendit pas longtemps. Chaudey fut arrêté et écroué, comme nous l'avons vu, à Sainte-Pélagie. Là, il eut la mauvaise fortune de se faire un ennemi, qui devint un de ses meurtriers.

Un détenu, l'ingénieur marron Préau de Védel, inventeur bizarre, effronté, poète manqué, littérateur de hasard, bibliothécaire de la prison, fait des vers et les montre à Gustave Chaudey. Celui-ci lui dit son avis franchement. Il les trouve passables. Ce mot frappe au cœur le rimeur sans talent. Ce drôle fait alors ce que Néron eût fait pour tout homme qui eût critiqué sa façon de chanter : sa rancune condamne à mort celui qui a osé lui dire la vérité (1).

Le 23 mai, vers onze heures du soir, Raoul Rigault pénétrait brusquement dans la cellule occupée par Gustave Chaudey à Sainte-Pélagie.

— Eh bien ! lui dit-il, c'est pour aujourd'hui... maintenant... tout de suite !

Après le premier moment de surprise :

— Vous savez bien que je n'ai fait que mon

(1) Ce Préau de Védel, accusé devant le Conseil de guerre d'être un agent bonapartiste, s'en est défendu en ces termes : « J'ai dit la vérité et je n'ai rien à ajouter. Je veux seulement protester contre l'accusation infâme que les journaux m'ont adressée. Ils ont dit que j'avais été un agent secret de l'empire ; c'est faux ! Deux fois seulement j'ai eu des relations avec des gens de l'empire ; la première fois lorsque je me suis présenté à un conseiller de préfecture pour lui proposer un nouveau système de balayage des égouts, et ce fonctionnaire, après m'avoir demandé beaucoup d'explications, me vola mon invention et fut décoré. La seconde fois je suis allé trouver M. Rouher pour lui parler d'une autre découverte, et comme il me demandait, lui aussi, beaucoup de détails, au lieu de les lui donner je lui répondis : « J'ai déjà été « volé par un conseiller de préfecture, je ne veux pas l'être « encore par un ministre. » Et je laissai là M. Rouher tout étonné. Je ne l'ai jamais revu.

« Voilà mes relations avec l'empire, je n'en ai jamais eu d'autres. »

Un détail curieux, en ce qui concerne cet accusé, c'est qu'il était le neveu du lieutenant Drouineau, qui fut tué non point par Barbès, mais devant Barbès, dans l'échauffourée émeutière du 12 mai 1839, alors que cet officier commandait le poste du palais de justice. Le père ou le grand-père de Védel était médecin de la duchesse de Berry.

devoir, dit Chaudey. Vous venez me tuer sans mandat, sans jugement. Ce n'est pas une exécution, c'est un assassinat.

Les injures de Raoul Rigault lui coupèrent la parole.

Chaudey fut entraîné au greffe.

Là, pendant que Rigault faisait requérir un peloton de fédérés, quelques paroles furent encore échangées entre la victime et le bourreau. Chaudey se souvint qu'il était mari et père.

— Rigault, dit-il, j'ai une femme et un enfant ; vous le savez !

Rigault ne répondit pas.

Chaudey n'avait plus qu'à se résigner en homme ; il se laissa conduire dans un chemin de ronde voisin de la Chapelle, raconte le *Siècle*.

Berthier et Gentil ouvraient la marche avec une lanterne.

En arrivant, le noble patient rappela qu'il avait femme et enfant.

— Qu'est-ce que cela me fait ? répondit Rigault. Quand les Versaillais me tiendront, ils ne me feront pas grâce.

Là, dans un coin, à la lueur d'une lanterne accrochée au mur et d'une autre lanterne portée par le surveillant Berthier, le cortège s'arrêta.

Chaudey alla se placer auprès de la lanterne.

Rigault, après avoir placé le peloton, mit son épée à la main et commanda le feu. Le peloton déchargea les armes, mais les coups partirent trop haut ; Chaudey ne fut atteint que très-légèrement au bras.

Deux coups de feu du greffier Clément le renversèrent.

Il tomba en criant : « Vive la République ! »

Le brigadier Gentil, un lecteur de Vermersch, s'élança vers lui en vociférant : « Je vais t'en f.... de la République ! »

Le détenu Préau de Védel vint le dernier et déchargea son pistolet dans la tête de cet honnête homme, qui mourait en affirmant cette République au nom de laquelle on l'assassinait.

Trois pauvres gendarmes succédèrent à Gustave Chaudey. Ils cherchèrent à s'échapper par les chemins de ronde ; on les poursuivit, on les traqua, on les ramena à la mort.

Ce fut une vraie chasse à l'homme, selon le récit que le brigadier Gentil en fit le lendemain à ses camarades.

Deux d'entre eux tombèrent, le troisième se sauva.

Préau de Védel ainsi que Clément, armés d'un chassepot et d'un revolver, avaient tiré en même temps que le peloton d'exécution, puis s'approchant des deux gendarmes, ils tirèrent de nouveau.

Aussitôt après, accompagnés de Raoul Rigault, Gentil et de plusieurs autres gardes nationaux, ils

s'élançèrent à la poursuite du troisième gendarme. Ils le rejoignirent. Préau de Védel allait lui brûler la cervelle, quand Rigault l'en empêcha, et le fit fusiller par une troisième décharge du peloton d'exécution.

Le mari de la lingère, qui assistait de sa fenêtre à ce spectacle, offrit de descendre pour donner un coup de main.

Le vol suivit l'assassinat : le corps de Gustave Chaudey fut dépouillé des quelques objets qui pouvaient tenter la cupidité de ses meurtriers.

Quelques instants plus tard, le directeur de la Pitié recueillait pieusement les malheureuses victimes, et Raoul Rigault partait pour la prison de la Santé, afin, disait-il, d'y continuer sa besogne.

Les trois gardes républicains assassinés en même temps que Gustave Chaudey, le 23 mai, à Sainte-Pélagie, sont :

MM. Pacassé (Dominique), trente-cinq ans ; Capdevielle (Pierre), trente-cinq ans ; Bonzou (Auguste-Jean-François), trente et un ans.

Raoul Rigault ne devait pas longtemps survivre à son crime.

Le mercredi, à trois heures de l'après-midi, il était venu donner des ordres aux fédérés du cinquième arrondissement. Il se rendit ensuite rue Gay-Lussac, à l'hôtel du même nom, dans lequel il avait loué une chambre sous le nom de Varela.

Cette chambre était occupée par une actrice de l'un de nos petits théâtres. Au moment où il mettait la main sur le bouton de la sonnette, des soldats de ligne débouchaient par la rue des Feuillantines. A la vue de Raoul Rigault, qui portait le costume de chef d'escadron d'état-major, ils firent feu sur lui sans l'atteindre. La porte s'ouvrit au même instant. Aussitôt les soldats arrivèrent au pas de course et se précipitèrent dans la maison.

Ils mirent d'abord la main sur le propriétaire, qui était en bras de chemise, le prenant pour l'homme qu'ils poursuivaient à cause de sa barbe noire, pareille à celle que portait Raoul Rigault.

Un chirurgien aide-major, M. Defosse-Durau, qui habite la maison, descendit précipitamment et leur assura qu'ils avaient affaire à un homme paisible et étranger à nos luttes politiques.

Les soldats se mirent à fouiller la maison, et ne tardèrent pas à trouver Raoul Rigault, qui, du reste, les suivit après s'être nommé.

On lui fit descendre la rue Gay-Lussac pour l'amener au Luxembourg.

A la hauteur de la rue Royer-Collard, à quelques pas du boulevard Saint-Michel, l'escorte rencontre un colonel d'état-major, qui s'informe du nom du prisonnier.

Celui-ci répondit par ce cri : « Vive la Commune ! à bas les assassins ! »

Aussitôt il est acculé contre le mur et passé par les armes (1).

Son cadavre resta à la même place pendant près d'une journée. Une main charitable le recouvrit de paille et plaça là un écriteau sur lequel on lisait :

Respect aux morts.

Pitié pour son malheureux père.

Les exécutions allaient se succéder et les victimes ne manquaient pas à la Commune. Il y avait, à la Roquette comme à Sainte-Pélagie, des otages. C'était là qu'on détenait le président Bonjean et l'archevêque de Paris. M. Bonjean, un des rares serviteurs du régime déchu qui eût de la dignité, était demeuré à son poste, à Paris, après le 18 mars. Premier dignitaire par intérim de la magistrature française, il estime que sa place était là. Arrêté presque aussitôt, il est retenu comme otage ; malade, on demande qu'il soit transféré à la maison municipale de santé. L'ordre du transfert est signé par le *délégué militaire à l'ex-Préfecture*, le général Duval ; le *délégué civil* Raoul Rigault s'y oppose : « Bonjean ne sortira, s'écrie-t-il, que lorsque Blanqui nous aura été rendu, et il viendra ici même, à mon bureau, me demander sa grâce ! » M. Bonjean ne fit pas entendre une plainte (2).

M. Charles Guasco a publié une biographie du président Bonjean. C'est le récit simple et sans prétention des démarches tentées par l'auteur pour obtenir la mise en liberté du président, et des entretiens qu'il a eus avec le prisonnier dans les visites qu'il lui a faites pour lui apporter des nouvelles de sa famille et les consolations de l'amitié. Le volume contient, en outre, des extraits de lettres intimes de M. Bonjean, qui sont tout à l'honneur de cet infortuné magistrat. Nous y lisons, entre autres, une lettre datée de Paris, 15 septembre, et dans laquelle M. Bonjean disait ceci : « Il faut qu'une résistance héroïque lave les hontes de la capitulation de Sedan. » Dans une autre lettre, datée de Paris, 20 octobre, il s'exprimait ainsi : « Sans doute, en se prolongeant, notre séparation devient bien douloureuse : nul ne le sent plus que moi ; mais je me résigne en songeant à l'immensité des résultats : les mœurs réformées, la race impure des petits crévés et des cocottes disparue, une multitude d'abus supprimés, avec la monarchie dont ils sont l'accompagnement ordinaire, etc. » J'y recon- nais l'âme de l'orateur piquant, qui avait prononcé jadis un si joli discours, digne de Michelet, sur les oiseaux qu'il ne faut point détruire, et l'homme de bien qui écrivait, la veille de sa mort, cette lettre à ses enfants :

(1) Récit du *Siècle*.

(2) E. Beausire.